

VILLE de ROYAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL

Séance du 30 Juin 1958

OBJET :

Honoraires CELICE

58067

L'an mil neuf cent cinquante huit, le trente Juin à 17 h 30 le Conseil Municipal de Royan s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de M. Max Brusset, Député Maire en session ordinaire d'après convocations faites le 24 Juin 1958

Etaient présents : MM. Max Brusset, Maire, Seugnet, Reutin, Castelnaud, Couzinet, Gaussel, Pouget, Counil, Guillaud, Brotreau, Barrière Camblong, Domecq, Bourdeille, Narteau, Melle Fouché, MM. Rochedereux, Grussenmeyer, Dufour, Papeau, Guichacua.

Représentés : M. Barrot par M. Brusset
M. Etcheber par M. Camblong

Secrétaire : M. Camblong

Le Conseil Municipal

Vu l'état des honoraires présenté par Me Célice, Avocat au Conseil d'Etat et à la Cour de Cassation, défenseur des intérêts de la ville dans les instances en cours contre la Société des Casinos

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances
décide

- de verser à Me Célice, avocat au Conseil d'Etat et à la Cour de Cassation à titre d'honoraires pour la période comprise entre le Jugement du Tribunal Administratif de Bordeaux, du 12 Novembre 1956 et le 31 Décembre 1957 pour la défense des intérêts de la ville dans les instances en cours contre la Société des Casinos, la somme de 500.000 frs.

- que la dépense sera imputée ch XXXV, art. 13, dépenses de reconstruction du Casino Municipal.

Fait et délibéré à Royan, les jour, mois et an susdits
Ont signé au registre MM. les membres présents.

APPROUVE

ROCHEFORT S/MER le 4 Juillet 1958

Pr le Sous Préfet

Le Sous-Préfet de Saintes

signé:illisible

Pr le Député Maire
L'Adjoint Délégué

Pour copie conforme
Mairie de Royan, le 8 Juillet 1958

Pr le Maire

L'Adjoint Délégué

L. SEUGNET